

Québec, le 28 mai 2001

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 18 mai 2001.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

p.j.

**Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-
du-Loup par la Société des traversiers du Québec**
Dossier : 6211-02-029

Période d'information et de consultation publiques
du 3 avril au 18 mai 2001

Compte rendu du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec* a pris fin le 18 mai 2001. Conformément au mandat qui lui a été confié le 21 mars 2001 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 3 avril au 18 mai 2001, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet : justification et description

La Société des traversiers du Québec (STQ) doit assurer un service de traversier régulier et continu entre le quai de Rivière-du-Loup sur la rive sud et le quai de Saint-Siméon sur la rive nord du Saint-Laurent. La zone d'étude du projet se situe donc dans la région de l'estuaire moyen du Saint-Laurent qui est caractérisée par une turbidité importante où les processus d'érosion et de sédimentation sont très actifs.

Chaque année, les abords du quai de Rivière-du-Loup subissent une sédimentation qui réduit les profondeurs d'eau et entrave l'accès du traversier au quai. Le programme de dragage d'entretien serait requis en raison du taux de sédimentation important dans la région et de la nécessité d'assurer la sécurité du navire et de ses utilisateurs. Le volume moyen à draguer serait estimé à 25 000 mètres cubes sur une surface d'environ 30 000 mètres carrés. C'est la raison pour laquelle un programme de dragage d'entretien est nécessaire pour enlever les dépôts annuels de sédiments. Il viserait à maintenir une profondeur minimale de cinq mètres. La Société des traversiers du Québec précise que les sédiments ne sont pas toxiques car différentes analyses le démontrent.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

L'étude d'impact réalisée par le promoteur mentionne que le projet ayant été amélioré au fil des années, les répercussions anticipées seraient temporaires et de faible importance puisqu'elles ne se manifesteraient que pendant la période des travaux. Seule la modification du profil du fond au site de mise en dépôt constituerait un impact à long terme.

Le milieu humain serait peu touché parce que le projet se situe essentiellement en milieu maritime. Quant aux secteurs fréquentés par les bélugas, ils se situeraient à plus de 9 kilomètres de la zone des travaux. Le refuge d'oiseaux migrateurs de l'Île-du-Pot-à-l'Eau-de-Vie est également situé à 10 kilomètres de l'aire des travaux. Il ne risquerait pas non plus d'être affecté directement, selon l'étude d'impact.

Les mesures d'atténuation porteraient sur les modalités de dragage et de disposition des matériaux et sur la période de réalisation des travaux. Plusieurs espèces de poissons, d'oiseaux et de mammifères marins fréquenteraient la zone des travaux et les aires adjacentes. C'est pourquoi le promoteur propose d'effectuer les travaux au début de juin de chaque année, afin d'éviter de perturber certaines fonctions biologiques ou activités économiques liées à celles-ci.

Le promoteur prévoit que les travaux nécessiteraient de 2 à 3 semaines de travail. Le coût annuel du programme serait estimé à environ 300 000 dollars.

Les activités de communication

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
18 et 20 avril 2001	La Presse	
18 et 20 avril 2001	Journal de Québec	
1 ^{er} et 22 avril 2001		Info-Dimanche

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
Le 3 avril 2001	Tous les médias des régions métropolitaines de Québec et de Montréal et de la région du Bas-Saint-Laurent	60	Site gouvernemental et site du BAPE
Le 11 avril 2001 Annonce de la séance d'information	Tous les médias des régions de Québec et de Montréal et des régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay/Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord	60	Site gouvernemental et site du BAPE

La liste des centres de consultation

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale Françoise-Bédard	67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup
Université du Québec à Montréal, Bibliothèque centrale	Pavillon Hubert Aquin, 1255, rue Saint-Denis
Bureaux du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Bureaux du BAPE à Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 7.300

La séance d'information

Date :	25 avril 2001
BAPE : Animation Accueil et prise de notes	Thérèse Daigle, agente d'information Serge Labrecque, agent d'information
Ministère de l'Environnement :	Serge Pilote, chargé de projet
Promoteur :	Jean-Pierre Boucher, Société des traversiers du Québec Denis Mainguy, Société des traversiers du Québec Marc Pelletier, PROCEAN Robert Vaillancourt, PROCEAN
Assistance :	15 personnes
Durée :	De 19h30 à 21h30

Les relations de presse et la revue de presse

Au moins deux stations radiophoniques de Rivière-du-Loup et de la région, notamment CIBM (Radiomédia) et CJBR (Radio-Canada) ont diffusé dans le cadre de leurs bulletins de nouvelles la tenue de la période d'information concernant le programme de dragage, et un peu plus tard, ils ont annoncé la tenue de la séance d'information du 25 avril. Un journaliste de Radio-Canada a assisté à la séance d'information et son reportage a été diffusé à plusieurs reprises le lendemain.

Les relevés de nouvelles des médias électroniques composent essentiellement la revue de presse qui est conservée au dossier du BAPE.

Les inscriptions aux registres de consultation

Endroits	Nombre d'inscriptions	Nombre de commentaires
Bibliothèque municipale Françoise-Bédard	-	-
Université du Québec à Montréal	-	-
Bureaux du BAPE à Québec et à Montréal	-	-

Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

Les préoccupations du public peuvent se classer en trois catégories : l'environnement, les bélugas et la procédure d'évaluation environnementale.

Des préoccupations environnementales :

- 1- La différence entre le programme de dragage proposé et le dragage effectué depuis 35 ans au quai de Rivière-du-Loup ;
- 2- La quantité de sédiments dragués et le lieu de dépôt de ces sédiments ;
- 3- La stabilité des sédiments déposés au site de dépôt et l'hydrodynamisme du secteur ;
- 4- La possibilité de revoir à la baisse la quantité de sédiments à draguer, dans le cadre du programme de 10 ans (300 000 mètres cubes) ;
- 5- Les limites imposées en terme de quantités de sédiments à draguer chaque année ;
- 6- La teneur en métaux des sédiments et leur contexte général ;
- 7- La possibilité d'utiliser les sédiments sur terre, par exemple, comme matériau de remblai pour un secteur de l'autoroute 20 ;
- 8- Les métaux analysés ;
- 9- L'analyse de la contamination des sédiments, ainsi que sa méthode ;
- 10- Les zones échantillonnées pour l'étude des paramètres d'analyse.

Des préoccupations concernant la population de bélugas :

- 1- L'effet des travaux sur la qualité de vie des bélugas ;
- 2- Le type de surveillance effectuée ;
- 3- Les expériences passées sur la population de bélugas ;
- 4- Les informations recueillies sur le nombre d'observations de la présence des bélugas ;
- 5- La présence de bélugas pendant la période des travaux de dragage.

Des préoccupations sur la procédure d'évaluation environnementale du gouvernement :

- 1- La nécessité d'une étude d'impact et le déroulement de la procédure d'évaluation environnementale ;
- 2- La raison d'une étude partielle de suivi au site de mise en dépôt ;
- 3- L'échéancier des travaux de dragage dans l'éventualité de la tenue d'une d'audience publique ;
- 4- La tenue d'un nouveau processus d'évaluation environnementale s'il devait y avoir des modifications au projet ;
- 5- La nécessité de recourir à de nouvelles études si, à court terme, le dragage à l'intérieur de la marina devait être réalisé ;
- 6- La possibilité d'amender un certificat d'autorisation ;
- 7- La discussion du programme de dragage dans des délais si réduits.

Quelques préoccupations supplémentaires :

- 1- Les autres travaux de dragage de la STQ avec un échéancier de réalisation si serré ;
- 2- Une méthode de rechange au dragage, dans l'éventualité où le quai serait refait d'ici 10 ans ;
- 3- La différence des problèmes rencontrés au port de Cacouna par rapport au projet à l'étude ;
- 4- La possibilité de faire les travaux de dragage à la marina afin de profiter de la mobilisation et de la démobilisation des équipements ;
- 5- La récurrence des travaux de dragage (programme étalé sur 10 ans) ;
- 6- Le type de machinerie utilisée ;
- 7- Les critères de sélection pour le contracteur ;
- 8- Les critères de l'appel d'offres de l'éventuel entrepreneur.

Le BAPE a de plus reçu en copie conforme une lettre du Club de Yacht Rivière-du-Loup inc. adressée au ministre délégué aux Transports, M. Jacques Baril, faisant état de leur inquiétude face aux problèmes créés par les sédiments. Ils requièrent donc une extension d'un dragage périodique d'entretien (à tous les 3 ou 4 ans) dans le bassin extérieur de la marina sur une superficie d'environ 3 000 mètres carrés.

Québec, le 25 mai 2001

Thérèse Daigle, agente d'information, chargée de dossier
En collaboration avec Serge Labrecque et Pierre-Luc Tremblay, agents d'information